



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 18 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, PARENT Monique
		Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier
	<b><u>Absentes excusées :</u></b>	FIEVET Béatrice ayant donné procuration à GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PAUL Christine ayant donné procuration à COULON Chantal, THIEFFRY Martine
	<b><u>Absents :</u></b>	DELBERGHE Paul-Edward, LEMAIRE Aurélien, MARCHAND Laurent
En exercice : 16		
Présents : 9		
Votants : 11		
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : 2024-32

### PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ANDRE HOYAUX

Notre salle des fêtes André Hoyaux qui a été inaugurée le 19 septembre 1987 est un bâtiment vieillissant en ossature métallique. Sa superficie est d'environ 650 m<sup>2</sup>. Elle est très peu isolée. Le système de régulation et de chauffage est devenu obsolète. Elle présente de plus d'importantes problématiques d'étanchéité qui pourraient à terme engendrer des risques pour les utilisateurs. Cet équipement municipal est utilisé de manière quotidienne tout au long de l'année par les associations, lors des événements communaux ainsi que lors des locations aux camphinois.

Au regard de cette situation, il est proposé aux membres du conseil municipal d'engager un projet de réhabilitation et d'extension de la salle.

Les objectifs du projet sont :

- la rénovation d'un patrimoine bâti présentant des problématiques d'étanchéité importantes
- l'amélioration le fonctionnement du site
- l'extension du bâtiment afin d'augmenter les possibilités d'activités (sports, cultures, évènements, etc..).

Les travaux envisagés portent sur :

- La rénovation et l'isolation de la toiture
- L'isolation intérieure du bâtiment (mur, sol...)
- Le remplacement :
  - o des menuiseries
  - o des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire
  - o des systèmes d'éclairage existant par des équipements performants
  - o du système de ventilation par un système plus économique et plus performant

- L'installation :
  - o d'un dispositif de contrôle et de gestion active des équipements
  - o d'équipements de production d'énergie renouvelable électrique destinés principalement à l'autoconsommation du bâtiment
  - o d'équipements permettant de réduire la consommation d'eau
- la réalisation d'extension pour répondre aux besoins des utilisateurs réguliers.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 2 228 000 euros TTC. La part de la commune qui dépendra du montant des subventions obtenues impactera le budget de la commune. Un emprunt bancaire s'avéra sans nul doute nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **ADOpte** le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes André Hoyaux
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi de subventions et à monter les dossiers de financement correspondant
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un prêt bancaire
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce projet
- ✓ **DIT QUE** les crédits afférents à ce projet seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

Décision prise par :

**7 VOIX POUR**

**4 ABSTENTIONS** (Mesdames COQUET Christine et PARENT Monique, Messieurs DELEVOYE Didier et LEPERS Jean-Marie)

Pour extrait certifié conforme  
Délibération signée le 30 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSÉ

